

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 28 février 2020

L'an deux mille vingt, le 28 Février à 08h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Pascal Jallet.

Étaient présents : M. Pascal Jallet, M. Robert Menot, M. Didier Baudet, M. Serge Rigal, M. Maxime Verdier, Mme Michèle Fournier Bourgeade et Mme Geneviève Lasfargues

Sans pouvoir délibératif : M. Damien Jacques, services du Département mis à disposition, Mme Céline Malignon, syndicat mixte

Étaient excusés : Mme Marie Piqué, M. Raphael Daubet, M. Vincent Labarthe, M. Gilles Liébus
Est élu secrétaire de séance : M. Maxime Verdier

Nombre de délégués titulaires : 8
suppléants : 0

En exercice : 12
Présents : 7
Votants : 7

Date de la convocation : 10 Février 2020

Date d'affichage : 10 Février 2020

Point n°1 : Dispositions administratives

1-1 Validation du procès-verbal de la séance du 17 Janvier 2020

Le conseil syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2020.

1-2 Rapport sur l'exercice des délégations au président

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, M. le président :

- a attribué le marché 2019 – 10 relatifs à l'aménagement du parking du Garroustié à l'entreprise MARCOULY, pour un montant de 17 882.70 € HT soit 21 459.24 € TTC.
- a attribué les travaux de réfection des entrées du parking de la Vallée à l'entreprise Marcouly pour un montant de 7 012,00 € HT
- a signé le bon de commande concernant l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion, d'une valeur de 8 094.10€ HT, pour l'équipe en charge de l'exploitation des parkings,
- a signé le bon de commande concernant la prestation d'assistance juridique concernant la voie nouvelle auprès de Maître Larrouy-Castera pour un montant de 10 200 euros TTC, afin de défendre les intérêts de la collectivité dans le cadre du recours contentieux déposé.

Le conseil syndical prend acte de l'exercice des délégations au Président.

Le président a également, dans le cadre de ses fonctions, participé le 7 Février dernier à la réunion de restitution de l'audit réalisé pour le compte de la Région. Il s'agissait d'un temps d'échanges avec le cabinet, les services de la région et du syndicat mixte sur les conclusions provisoires présentées par le cabinet.

Un retour sur les conclusions de l'audit sera fait à l'occasion d'une prochaine séance du conseil.

1-3 Personnel

➤ Renouvellement de contrat pour les services supports

Les contrats (CDD de 3 ans) des 2 assistantes (administrative et comptable) de 7h par semaine arrivent à terme en Mars et Avril prochain. Il y a lieu de statuer sur leur renouvellement et de réévaluer les contrats à cette occasion comme la loi l'impose à l'issue de ces 3 années passées.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De renouveler la création à partir du 1^{er} Avril 2020 du poste d'assistant de gestion administrative et comptable de 14h/semaine de catégorie C pour une durée de 3 ans. Le poste créé correspond au grade d'adjoint administratif, ou adjoint administratif principal de 2^{de} ou 1^{re} classe. Il est proposé de recruter sous forme de contrat à durée limitée dans les formes précitées. Ce poste étant décomposable en 2 postes de 7 h chacun, l'un pour la comptabilité et l'autre pour le secrétariat, afin de suivre le syndicat mixte et le projet grand site.

➤ **Création des postes d'agents saisonniers dédiées à l'exploitation des parkings**

Pour la saison 2020, l'organisation de l'équipe en charge de l'exploitation et de l'entretien des parkings est envisagée selon le schéma suivant : 2 agents contractuels à l'année et 4 agents contractuels saisonniers.

L'équipe est chapotée par un responsable d'exploitation, secondé par un agent d'exploitation. Tous 2 maîtrisent le système de barrières, caisses de paiement et signalétique dynamique. De par la période de paiement arrêtée (de pâques à Toussaint), le type de régie de recettes dont le personnel des parkings aura la charge et la technicité du système d'exploitation des parkings, ces deux agents ont été recrutés à temps complet (leur contrat d'un an s'achève en juin prochain – le renouvellement de ce contrat sera abordé dans le cadre d'une prochaine réunion).

En 2019, saison à laquelle les bâtiments de service n'étaient pas opérationnels, il y a eu un saisonnier de juin à octobre et deux saisonniers en Juillet et Août.

Il est proposé de compléter l'équipe avec 4 saisonniers plus ou moins longs pour renforcer l'équipe en moyenne et surtout en haute saison au lieu de trois en 2019 (surcote environ 6 000€ pour 2 mois ETP).

Pour la saison 2020, les charges d'entretien de locaux seront plus importantes (on passe de 3 wc à 11 cabines wc à lavage automatique + 1wc à lombricomposteur). Les charges d'entretien des parkings s'annoncent également un peu plus lourdes pour les parkings de l'Hospitalet et des Garennes.

Il est proposé au conseil syndical, du fait de l'accroissement temporaire d'activité que représente la mise en place des parkings payants pour la saison 2020 :

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide du fait de l'accroissement temporaire d'activité que représente la mise en place des parkings payants pour la saison 2020 :

- De créer à compter du 27 Avril 2020, un poste saisonnier d'agent d'exploitation de parking de 5 mois de catégorie C, à temps complet,
- De créer à compter du 1er juillet 2020, 3 postes saisonniers d'agents polyvalents de catégorie C pour le soutien des agents d'exploitation, l'entretien des parkings, bâtiments et l'orientation des visiteurs pour une durée de 2 mois, à temps complet,
- d'ouvrir les postes correspondants,
- et d'autoriser le président à signer les contrats avec les personnes retenues dès que les formalités administratives seront remplies.

➤ **Prolongement du poste de chef de projet Bâtiments de service**

Le contrat d'un an du chef de projet (poste de catégorie A – ingénieur territorial) se termine fin Mars. Le chantier du bâtiment du château qui requiert un suivi particulièrement fin, a pris 2 à 3 mois de retard. Les travaux des bureaux ont démarré fin janvier et se déroulent jusqu'à fin mai. Il reste donc un gros travail de suivi du chantier en tant que maître d'ouvrage et en tant qu'OPC. et la reprise de la fin de la maîtrise d'œuvre en interne suite à la fin du contrat avec le MOE actuel (l'économie réalisée financera les 3 mois du prolongement de notre poste interne).

- Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler la création à partir du 1^{er} Avril d'un poste de contractuel catégorie A, à temps complet, grille indiciaire ingénieur territorial, pour un contrat de 3 mois afin de suivre l'opération multisites des bâtiments de premiers services et des parkings, et de conforter l'équipe dans la mise en œuvre du projet grand site,
- d'ouvrir le poste de catégorie A, titre Chef de projet bâtiments de services et parkings ; niveau Bac +5 avec une rémunération correspondant à l'échelon IM 535 du grade d'ingénieur territorial,
- d'autoriser le président à signer un contrat.

1-4 Accueil du SIAEP dans les futurs locaux du SMGRS

Le SIAEP Lacave Rocamadour occupe depuis mai 2013 un bureau au sein de la mairie de Rocamadour. Il dispose de ses propres fonctions support et technique (téléphone, internet, photocopieur, micro-informatique et mobiliers).

En avril 2019, le SIAEP a répondu favorablement au SMGRS pour héberger un bureau d'un agent du SMGRS mettant à la disposition toutes les fonctions techniques.

Au cours du 2nd Trimestre 2020, le SMGSR va occuper ses nouveaux bureaux situés à l'Hospitalet. Afin de ne pas interrompre la mutualisation des fonctions support déjà partagées, le SMGSR propose d'héberger le SIAEP. Le déménagement du SIAEP vers les bureaux du Grand site de Rocamadour permet aussi à la secrétaire de SIAEP de continuer efficacement à réaliser le travail qu'elle effectue comme agent du SMGSR d'une journée par semaine.

Le Président du SIAEP a rencontré le Président du grand site de Rocamadour le 3 février 2020 pour le transfert dans l'immédiat du bureau du SIAEP dans le futur bureau du grand site de Rocamadour, les deux présidents souhaitent proposer cette convention à leur conseil respectif.

A l'issue des travaux de l'Hôtel de ville à l'Hospitalet, le SIAEP sera accueilli dans les locaux municipaux. La proximité des 2 bâtiments permettra de poursuivre la collaboration active entre les équipes.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Que le syndicat mixte accueille dans ses locaux le SIAEP Lacave Rocamadour,
- Que cette mutualisation des moyens soit comptablement neutre : la participation du SIAEP Lacave Rocamadour au SMGSR se fasse en nature par la mise à disposition gracieuse des supports techniques qui jusqu'à présent étaient défrayés (matériel informatique, photocopieur et ses consommables, frais de télécommunications internet et mobiliers).

Point n°2 : Suivi du programme

2.1 Voie nouvelle

Les travaux des concessionnaires préalables aux travaux de l'infrastructure se poursuivent jusqu'à Mi-Mars. Les offres sont attendues jusqu'au mardi 25 Février.

La commission d'appel d'offres se réunira prochainement pour se pencher sur les offres reçues.

Sur le plan des acquisitions foncières le point sera fait en séance.

A moins qu'il n'y ait une décision de négocier, l'avis de la commission sera présenté lors du prochain conseil syndical le mardi 10 Mars à 17h pour une attribution du marché par le conseil.

Sur le plan juridique, suite au recours contre l'arrêté de DUP, une mission d'assistance juridique a été confiée à un avocat publiciste pour défendre les intérêts du syndicat mixte.

2.2 Corniche :

➤ Avenant à la convention d'offre de concours pour les réseaux de la voie sainte

Lors du conseil du 12 octobre 2018 a été approuvée la convention d'offre de concours aux travaux de terrassement des réseaux à la mairie et au SIAEP Rocamadour-Lacave.

En effet, les terrassements étaient en partie nécessaires au projet de requalification des espaces publics. La tranchée commune à l'éclairage public (SMGSR), aux eaux usées (mairie) et à l'eau potable (SIAEP) présentait de nombreux avantages pour chacun. A l'issue des travaux, le décompte général et définitif laisse apparaître un terrassement un coût plus important de 1 827.28€ HT pour le terrassement à la charge du syndicat mixte.

L'avenant à la convention d'offre de concours ci-joint en annexe.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte :

- De valider l'avenant à la convention d'offre de concours,
- D'inscrire les crédits à cet effet au budget 2020 dans le cadre du BP 2020,
- Autorise le Vice-Président à signer l'avenant à la convention tripartite avec la mairie et le SIAEP Lacave -Rocamadour.

➤ Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de versement d'un fonds de concours pour l'aménagement de la traversée de l'Hospitalet

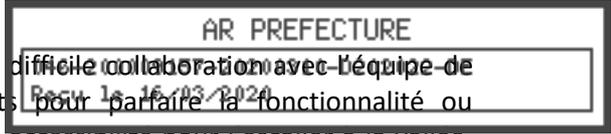
Le syndicat mixte n'a jamais délibéré de son côté sur les modalités de participation du Département aux travaux de voirie de l'Hospitalet. La convention d'ores et déjà approuvée par le Département est présentée en annexe du présent rapport.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte :

- De valider la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'offre de concours,
- Et autorise le Président à la signer.

2.3 Bâtiments de premiers services

Les travaux des 3 bâtiments ont pris du retard ; du fait de la difficile collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, des modifications apportées aux projets pour parfaire la fonctionnalité ou l'intégration dans le paysage des aménagements (dérogation accessibilité pour l'escalier à la vallée, changement de matériaux pour le bâtiment du château).



Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre

Deux des trois membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre souhaitent mettre fin à leur mission avant la fin du chantier, tant l'exécution de leur mission diverge, d'après eux, du marché passé.

Les travaux restant pour l'Hospitalet et Lafajadou sont : l'aménagement des abords, finitions hors questions structurelles, questions esthétiques vues avec l'ABF et l'inspecteur des sites.

Il a été proposé de procéder à une résiliation simple du marché à l'issue des visas restant pour le bâtiment du château et qui concernent l'aspect structurel (visas par le bureau d'études techniques CETAB) : le syndicat mixte assurerait en régie la suite et prendrait le relais en ce qui concerne le visa pour les questions d'ordre architecturales mais confierait une mission à DS ingénierie jusqu'à la réception pour les lots techniques que sont l'électricité et la plomberie.

Le marché prévoit une mission jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement et la possibilité d'arrêter l'exécution des prestations au terme de chacune des phases techniques conformément aux dispositions du CCAG Prestations intellectuelles.

Il s'agit d'une décision conjointe d'arrêter l'exécution des prestations qui ne donnera lieu à aucune indemnité. L'arrêt de l'exécution des prestations entraîne la résiliation du marché avec à l'appui un décompte pour les éléments de mission restant (une partie des VISA et de la Direction et exécution des travaux).

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte d'engager la résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre des bâtiments de services
- Et autorise le Président à la signer.

Période d'exploitation des parkings

En 2020, le lundi de Pâques tombe le 13 Avril, les congés scolaires débutent au samedi 4 Avril.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'arrêter pour l'année 2020 la période suivante à laquelle le stationnement sera payant sur les parkings du site : du 4 Avril jusqu'au 1^{er} Novembre inclus (fin des vacances scolaires de la Toussaint).

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, arrête les aménagements suivants concernant la période tarifée pour certains événements :

- gratuité du parking de l'Hospitalet de 8h à 19h pour la fête des fromages programmée le dimanche de pentecôte le 31 mai qui se tient au stade, en face du parking de l'Hospitalet
- gratuité de tous les parkings du site les samedi 26 et dimanche 27 Septembre dans le cadre des Montgolfiades,
- gratuité du parking de la vallée dès la veille au soir du départ de la Transhumance le 14 Avril et pour les véhicules qui arrivent avant 10h30 sur le parking.

2.4 Signalétique piétonne

La consultation pour le mobilier de signalétique piétonne a été déclarée sans suite, le périmètre de la tranche de travaux revu à la baisse pour garantir que l'enveloppe en reste à réaliser (34 892 euros) est suffisante.

La mise en place de toute la signalétique directionnelle depuis les parkings jusqu'au cœur emblématique du site reste possible d'ici la saison 2020.

Le conseil syndical prend acte de l'avancée de ce projet.

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3.1 Débat d'orientations budgétaires 2020



Le Syndicat regroupant la Commune de Rocamadour, le Département du Lot et la Région Occitanie, a pour objet la mise en œuvre des propositions émanant du « plan stratégique de développement et de gestion de Rocamadour » dans son volet restructuration du grand site, comprenant infrastructures d'accueil, réhabilitation du patrimoine et gestion des déplacements. Les collectivités territoriales assurent le financement des investissements du Syndicat mixte et de ses charges de fonctionnement selon la répartition suivante :

- | | |
|-------------------------|------|
| ▪ Commune de Rocamadour | 10 % |
| ▪ Région Occitanie | 45 % |
| ▪ Département du Lot | 45 % |

Le document d'orientation budgétaire permet d'établir un prévisionnel des dépenses et des recettes à réaliser pour l'exercice budgétaire 2020 en prévision de l'élaboration et du vote du budget primitif 2020.

Les premiers budgets 2007 à 2010 ont essentiellement été consacrés à l'élaboration du schéma directeur, à une première sécurisation du site (falaise) et des patrimoines les plus en danger (grand escalier, chapelle Notre-Dame) tout en provisionnant les acquisitions stratégiques nécessaires aux futurs parkings et pré accueil.

Depuis 2010 à 2015, les budgets successifs ont permis de provisionner 4.6 M€ pour la corniche tout en finançant les premiers travaux de la boucle de découverte au niveau de la cité en rénovant le chemin de croix et le chemin de ronde pour 1,460 M€.

Le présent rapport se propose d'aborder, en fonctionnement et en investissement, les besoins pressentis pour 2020 en tenant compte des consignes de rigueur budgétaire émanant des membres.

BUDGET PRINCIPAL

➤ LE FONCTIONNEMENT

L'essentiel des tâches de préparation, concertation avec les habitants et professionnels et la coordination des acteurs est assuré par la directrice de site recrutée en août 2013.

Depuis 2016 cependant une chef de projet a été recrutée pour deux ans pour assurer en régie le suivi des travaux de la corniche. Le contrat a été renouvelé pour assurer la 2^{ème} tranche prévue sur la période 2018/2020.

Depuis Mi 2017, deux postes à temps partiel confortent l'équipe du syndicat pour les soutenir Au-delà du personnel propre au SMGS, une vaste équipe est mobilisée sur le projet grand site grâce à la mise à disposition gracieuse de personnels des collectivités membres. Il s'agit notamment des mises à disposition d'ingénierie qui permettent d'assurer certaines études préalables, la préparation et le suivi de certaines actions, voire la maîtrise d'œuvre de travaux.

Les charges de personnel pour 2020 sont stabilisées.

Les charges à prévoir reprennent ensuite les mêmes rubriques que l'année précédente :

- des charges de fonctionnement du type téléphone, papier...
- des charges liées à l'entretien, l'assurance des bâtiments mis à disposition et des locaux (poste à la hausse du fait des locaux de travail du smgs à assurer à compter de juin),
- divers frais d'édition de documents, frais de réception des élus,
- des honoraires de conseil juridique,
- les charges et salaires du personnel,
- la participation aux moyens du SIAEP mutualisés avec le SMGSR,
- le fonds de concours à la commune pour la mise à disposition des agents municipaux,
- les frais liés aux conventions de services avec le centre de gestion,
- la cotisation à la Fdel pour la gestion et la maintenance borne de recharge électrique.

l'entretien des locaux

Pour ce qui est des charges de fonctionnement, en 2020, il sera nécessaire de prévoir des heures supplémentaires pour les 2 assistantes administratives comptables pour gérer le pic d'activité opérationnelle ; à ce jour 140 000 € sont inscrits dont salaires : 100 000 et charges : 40 000 (cotisation chômage inclus).

Les autres travaux relèvent de l'investissement ; le reste des inscriptions est reconduit en l'état.



Le fonctionnement strict (hors virement à la section d'investissement), est calé à 200 000 € avec la chef de projet corniche et les assistants administratif et comptable, et inclurait les participations suivantes :

- Région 45 % soit 90 000 €
- Département 45 % soit 90 000 €
- Commune 10 % soit 20 000 €

Il n'est pas nécessaire cette année de faire une avance de trésorerie au budget annexe.

Comme l'an passé, un reversement du budget annexe vers le budget principal doit être prévu :

- pour rembourser une partie des frais de fonctionnement du syndicat (temps passé par la direction, la gestion comptable et administrative de la partie parking),
- pour reverser une redevance (loyer pour les parkings acquis dans le cadre du budget principal) qui permette de participer à l'entretien du site. Cette redevance peut être forfaitisée ou simplement définie comme étant l'ensemble des bénéfices annuels pouvant être dégagés.

➤ L'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

➤ Les études

Il est proposé de compléter l'enveloppe de 10 000 € provisionnée en 2019 pour la mission d'interprétation du site reprise en restes à réaliser de manière à pouvoir conclure avec un des bureaux d'études qui a présenté une offre. 26 000 € sont provisionnés pour cela.

➤ Les acquisitions

L'essentiel des acquisitions en vue (jardin clos, déviation du château et parking du Château) est financé dans l'enveloppe 2019.

➤ Le patrimoine

Afin de programmer les interventions nécessaires à la sauvegarde du patrimoine emblématique, il y aura lieu d'engager des études de maîtrise d'œuvre du parvis, des chapelles et de la basilique. Il est prévu 20 000 de crédits pour cela (mise à jour du diagnostic et l'élaboration des scénarios programmatiques).

Des travaux de mises aux normes électriques de sanctuaire (combles des chapelles st blaise et ste Anne) sont proposés pour réserver l'essentiel des crédits à la corniche. 4 600 € sont provisionnés en ce sens.

➤ La sécurisation des falaises

Les travaux sur les points où le niveau de risque était le plus élevé ont été faits. Quelques travaux supplémentaires de dégagement de végétation et purge apparaissent nécessaires pour contenir l'aggravation des aléas. Ces travaux nécessitent une provision de 10 000 €.

➤ Les aménagements liés au cheminement

Déviations :

En vue des travaux routiers, l'inscription actuelle de 104 545 € se révèle suffisante pour assurer les frais de géomètre, de paysagiste, les concours aux travaux de déplacement des réseaux. La maîtrise d'œuvre est assurée par le service routier du Département. Une provision supplémentaire de 950 000 euros est nécessaire pour assurer les travaux routiers et une première partie du programme de pierre sèche associé.

Corniche et départ voie sainte :

À ce jour, 6.3 M€ ont été provisionnés pour cette opération ; il y a lieu de financer d'ici 2021 la déviation estimée à 1 100 K€ et la suite de la 2^{ème} phase « de l'OT de l'Hospitalet au château » estimée à 2.1 M€ TTC. La fin de la piétonisation de l'OT à la patte d'oie (700k€ sur les 1M€) et le début de la piétonisation de la corniche (360k€ sur 860k€) seront à payer cette année : avec les reliquats de 535k€, une inscription de 525 000 € permettra d'y faire face et de dégager, avec les retours TVA (200k€), près de 375 k€ pour les besoins 2021 où 600k€ seront nécessaires.

A ce jour, 10.09 M€ de travaux et 1 268 000 € d'acquisitions ont été réalisés entre 2007 et fin 2019.

Parkings et Bâtiments :

Les travaux et autres dépenses sont inscrits sur le budget annexe.

Signalétique piétonne :

Sur la base du schéma directeur de signalétique piétonne, les 34 892€ de reliquats permettent d'engager une première commande de signalétique piétonne sur 2020.

Une somme pour imprévus de 15 000 € est également à provisionner pour pouvoir faire face à d'éventuels désordres sur le patrimoine emblématique ou la falaise.

PRÉFECTURE
046-200009157-20200310-D202022-DE
Reçu le 16/03/2020

Pour 2020, les besoins en investissement s'élèvent à 1 550 600 € (26 000 pour l'interprétation, 950 000 pour la déviation, 20 000 pour la maîtrise d'œuvre, 4 600 pour la mise aux normes électriques des combles des chapelles, 10 000 pour les falaises, 10 000 pour le schéma d'interprétation, 15 000 d'imprévus et 525 000 pour la corniche).

De par l'ampleur de ces investissements sur un exercice budgétaire, il faudra une ligne de trésorerie ou bien un emprunt relais pour gérer la période entre la liquidation des dépenses et la perception des participations 2021. Le tableau annuel de suivi de trésorerie est en cours d'élaboration. Il permettra de cerner le besoin de trésorerie d'ici la perception des participations 2021.

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT

Budget principal					
<i>Equipement</i>	<i>Total</i>	<i>CP 2007/2017</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>
<i>Matériel informatique</i>	5000			5 000	soldé
<i>Études</i>	<i>Total</i>	<i>CP 2007/2017</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>
Cahier de gestion		80 000			
AMO déplacements stationnement		50 000	Soldé		
Schéma interprétation				10 000	26 000
<i>Acquisitions</i>	<i>Total</i>	<i>CP 2007/2017</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>	
Terrains	1 179 000	1 342 845	60 000	0	
<i>Patrimoine</i>	<i>AP total</i>	<i>CP 2007/2017</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>
Église Hospitalet	329 369	274 369	soldé		
Chapelle N Dame	405 000	405 000	soldé		
Grand escalier	418 000	418 000	soldé		
Falaise (sécurité T2)	423 000	423 000	soldé		
Falaise (sécurité T3)		340 000	6840	15 000	10 000
Soutien et ronde (3 Tr)	460 500	460 500	soldé		
Chapelles		15 000	60 000	12 000	4 600
Murets RD 32 (fin)	750 000	690 000	soldé	soldé	
Basilique		15 000		20 000	
Portes					
Moe Sanctuaire					20 000
Imprévus		23 000	5 000		15 000
<i>Aménagement</i>	<i>AP estimée</i>	<i>CP 2007/2017</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>
<i>Corniche (phases 1 et 2)</i>	<i>4 100 000</i>	<i>4 022 500</i>	<i>590 000</i>	<i>672 000</i>	<i>525 000</i>
Chemin de croix	1 100 000	1 104 436	soldé		
Parkings études		375 000	35 000	35 000	
<i>Déviations</i>	<i>600 000</i>	<i>65 000</i>	<i>5000</i>	<i>6 000</i>	<i>950 000</i>
Sanitaires		60 000	soldé		
Signalisations		21 450	54 200		
Esplanade Michelet		253 346			
Borne Figuier		40 000	soldé		
Signalétique piétonne	110 000			35 000	
Total budget principal					1 550 600

Le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le débat d'orientations budgétaires 2020 pour le budget principal.

3-3 Ouverture de crédits au budget parkings 2020 avant le vote du budget

La conception et fabrication des maquettes extérieures qui équiperont les points orientation des visiteurs sur chaque parking s'avère plus onéreuse que ce qui était estimé. Jusqu'à présent le financement de chaque maquette était prévu dans l'enveloppe travaux de chaque bâtiment de service dans la mesure où cela s'apparentait à du mobilier urbain peu couteux. La consultation a été relancée, les offres reçues fin Janvier, une

première analyse sera présentée en séance. Il est proposé d'isoler budgétairement cet investissement qui s'élève d'après les offres reçues entre 35 700 et 44 500 euros HT. La rencontre des 2 entreprises ayant l'offre la plus intéressante est prévue lundi 2 Mars prochain. Leurs offres oscillent entre 35 700 et 39 700 euros HT. La CAO sera saisie très prochainement à l'issue de l'analyse des offres et de la rencontre des entreprises.

Pour permettre au syndicat de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget 2020, en application de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut autoriser le Président à engager ; liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

Accepte d'ouvrir sur le budget 2020 Parkings, dans l'attente du vote du budget primitif, des crédits d'investissement pour la conception et la fabrication des maquettes d'orientation pour un montant de 45 000 €, suite à la consultation relancée, (DI article 2184

M. Pascal Jallet,

Mme Michèle Fournier Bourgeade,

Mme Geneviève Lasfargues,

M. Eric Cailles,

M. Maxime Verdier,

Mr Gilles Liebus,

M Didier Baudet,

M. Serge Rigal,

M Vincent Labarthe.